



FÉDÉRATION DES  
**AVEUGLES  
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,  
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS  
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92  
[www.aveuglesdefrance.org](http://www.aveuglesdefrance.org)

# FICHE SOCIALE



## La CMU et la CMU-C

Mise à jour le 13/04/2018

Article : Marie Christine Burquier et Emilie Puivif

### LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU) DE BASE

La CMU de base est remplacée depuis le 1er janvier 2016 par la Protection Universelle Maladie (PUMa) => Voir la fiche sociale La PUMa.

### LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLEMENTAIRE (CMU-C)

La CMU complémentaire facilite l'accès aux soins et contribue à la réduction des inégalités en santé en proposant aux personnes aux faibles ressources, et résidant en France de façon stable et régulière, une couverture maladie complémentaire gratuite.

#### Les conditions à remplir

- Habiter en France depuis plus de trois mois ;
- Etre en situation régulière ;
- Le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas un montant maximum.

#### Plafonds de ressources annuels au 1er avril 2018 de la CMU-C

Composition du foyer	Niveau maximal des ressources
1 personne	8810 euros
2 personnes	13 125 euros
3 personnes	15 858 euros
4 personnes	18 501 euros
Par personnes en plus au-delà	+ 3 524 euros

#### SOURCES

[Guide-familial.fr](http://Guide-familial.fr) et [ameli.fr](http://ameli.fr)